

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

N° 26-257

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MADAME  
RAYMONDE BLÉCOURT, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Le Maire de la Ville de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-18 et L 2122-20,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

**CONSIDÉRANT** le renouvellement général du Conseil municipal intervenu le 15 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** l'élection du nouveau Maire et des adjoints en date du 22 mars 2026.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1** : Abroge l'arrêté 26-195 du 26 mars 2026.

**ARTICLE 2** : Madame Raymonde BLÉCOURT, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions de conseillère municipale déléguée au handicap et ville inclusive.

**ARTICLE 3** : Délégation d'une partie de mes fonctions est accordée sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Raymonde BLÉCOURT, Conseillère municipale, pour les affaires relevant des commissions d'accessibilité pour les personnes handicapées (dont la commission communale d'accessibilité et la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées) et à signer les procès-verbaux desdites commissions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Raymonde BLÉCOURT, conseillère municipale, délégation d'une partie de mes fonctions est accordée sous ma surveillance et ma responsabilité à Monsieur Philippe DECOMBLE, 12<sup>ème</sup> adjoint au maire, pour les affaires relevant des commissions d'accessibilité pour les personnes handicapées et à signer les procès-verbaux desdites commissions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Raymonde BLÉCOURT, conseillère municipale, et de Monsieur Philippe DECOMBLE, 12<sup>ème</sup> adjoint au maire, délégation d'une partie de mes fonctions est accordée sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Laurence BELAIGUES, 11<sup>ème</sup> adjointe au maire, pour les affaires relevant des commissions d'accessibilité pour les personnes handicapées et à signer les procès-verbaux desdites commissions.

**ARTICLE 4 :**            **ajouté sur le site de la ville le : 13 mai 2026**

Accusé de réception en préfecture  
091-219105491-20260507-26-257-AI  
Date de télétransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- L'intéressée.

Fait en Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, le 16 avril 2026.

Affiché le :

SPECIMEN DE SIGNATURE

**Raymonde BLÉCOURT**



**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Président de Cœur d'Essonne Agglomération

